



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 12 Décembre 2007

<p>Date de la convocation 04 Décembre 2007</p>	<p>Heure de la séance 18 heures</p>	<p>Lieu de la séance Salle des Fêtes à BRIGNAC</p>
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Jean Pierre CAUCANAS, M. Philippe SALVADOR, Brignac M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, M. René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, M. Didier BOUDET, Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M Christian BILHAC, M. Jacques MONTAGNE, M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Bernard FOULQUIER, USCLAS D'HERAULT M. Gérald VALENTINI, M. Francis CAIHOL, Valmascle Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Gérard SAEZ à Mme Sylvie GOMIS M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER Mme Colette TOUILLER à M. Alain CAZORLA M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. François LIEB à M. Daniel VIALA M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO M. Bernard KHON à Mme Nicole ALESSANDRI</p>

Objet : Aire d'accueil intercommunale des gens du voyage – Marché de travaux, 1^{ère} tranche – Autorisation de signature

Monsieur VIALA rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la Commune de Clermont l'Hérault.

Il précise qu'afin d'être en mesure de lancer les travaux, la Communauté de Communes du Clermontais a lancé un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

La Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes, lors de sa séance du 12 Décembre 2007 a décidé d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise ROUVIER, domiciliée à Lodève (34700), dont l'offre est économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de consultation et s'élève à la somme de 217 727.00 € H.T, laquelle correspond à la tranche ferme de base cumulée avec la tranche conditionnelle.

En conséquence, Monsieur VIALA demande au Conseil de bien vouloir :

- approuver la conclusion du marché de travaux de démolition avec l'entreprise ROUVIER, domiciliée à Lodève, pour un montant de 217 727.00 € H.T.
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2007.
- autoriser Monsieur le Président, à signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la conclusion du marché de travaux de démolition avec l'entreprise ROUVIER, domiciliée à Lodève, pour un montant de 217 727.00 € H.T.(tranche ferme de base et tranche conditionnelle),

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2007,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO